

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - Voie de la Soule

De : Joelle SAUCES <[REDACTED]>

Date : 21/09/2023 11:51

Pour : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Le 21 septembre 2023,

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par la présente, je manifeste mon opposition au projet Voie de la Soule proposée par le Conseil Départemental 64.

Des terres agricoles nourricières détruites, une voie verte propice aux mobilités douces dévastée, des espèces floristiques et faunistiques mises en péril, des zones humides en danger, 210 m de murs anti-bruits à Espes qui vont couper le village coupé en 4, une insécurité accrue, une spéculation foncière, des riverains lourdement impactés et malmenés, un projet qui divise et créé des tensions dans les villages...

Mais à quoi rime ce projet proposé par le Conseil départemental 64 ? S'il est aisé d'énumérer les inconvénients de ces 2.14km de voie nouvelle, il est moins facile d'en trouver des avantages.

Sur le papier la proposition de désenclaver la Soule, faciliter l'accès à l'autoroute A64, améliorer le transit local, la sécurité des usagers et favoriser les échanges dans les bourgs est alléchante. Dans les faits, ces attentes sont irréalisables. En effet, 2.14km de voie nouvelle sur la commune d'Espès ne permettront de gagner que quelques secondes par rapport au temps de trajet actuel. Ces quelques kilomètres de voie ne désenclaveront pas la Soule à eux seuls ! Si l'objectif était de permettre aux automobilistes de réduire leur temps de trajet, il fallait créer une voie rapide en périphérie des communes concernées et non au cœur des bourgs.

Il est primordial d'œuvrer pour la sécurisation de cet axe. Mais ce nouveau projet qui favorise l'augmentation de la vitesse et la multiplication des carrefours dangereux n'y répond pas.

Pourquoi la solution de réaménagement de la route actuelle n'a pas été retenue par le CD64? La RD 11 actuelle est pourtant suffisamment dimensionnée pour supporter des aménagements de sécurisation (trottoirs, pistes cyclables...) et les derniers comptages routiers, qui indiquent que cet axe n'est pas saturé, ne justifient pas la création d'une nouvelle voie.

Si ce projet voit le jour, que deviendra la RD11 actuelle à Espes? Une voie communale dont l'entretien futur devra être assuré par la municipalité?

Quelles suites seront données à ce projet? La création d'une zone artisanale, d'un lotissement d'habitations, qui vont encore davantage empiéter sur les terres agricoles avoisinantes?

